

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA**

**COMMUNE DE MOUTIERS**

**RÉUNION DU MARDI 10 JUIN 2014**

L'an deux mil quatorze, **le dix juin** à vingt heures 30,  
Le Conseil Municipal de la commune de MOUTIERS, légalement convoqué, s'est réuni en  
séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves COLAS, Maire de Moutiers

Date de la convocation : le 03/06/2014

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

**Etaient présents** : M. COLAS Yves, M. BERTIN Hervé (arrivé à 21h00), Mme HOCDÉ Marie-Thérèse, Mme CHEVRIER Maryvonne, M. MOREAU Joseph, M. GUEROIS Laurent, Mme CHEDEMAIL Mathilde, M. DUGAS Patrice, M. CHEVRIER Sylvain, M. PRIOUR Nicolas, M. CHENEVIÈRE Lionel, Mme ESNAULT Valérie, Mme CORNÉE Anne-Sophie, M. DUTERTRE Lucien, M. BARRE Pierrick

**Secrétaire** : Mme Mathilde CHEDEMAIL

**Absents** : /

**ORDRE DU JOUR**

**I - PERSONNEL : recrutement d'un emploi saisonnier**

**II - SUBVENTION ECOLE : participation aux frais de piscine scolaire**

**III - ACHAT VEHICULE TECHNIQUE**

**IV - CENTRE SOCIAL : frais de fonctionnement**

**V - TARIFS COMMUNAUX : cantine et garderie**

**VI - EGLISE : rénovation d'une croix**

**VII – BUDGET : décision modificative**

**Informations diverses**

- Point commission communication
- Point commission urbanisme travaux voirie
- Point rythmes scolaires
- Reporter visite bourg
- Suivi aménagement du bourg
- Adhésion ARIC
- Arrêté nuisance
- Elections sénatoriales

**Objet n°1 – RECRUTEMENT D'UN EMPLOI SAISONNIER**

Monsieur le Maire propose de recruter un emploi saisonnier pour la période d'été, du 1<sup>er</sup> juillet au 29 août 2014, en remplacements successifs des agents en congés. Cet agent secondera Alain Fouquenet et Jean-Yves Martin, pour la tonte des pelouses et divers travaux paysagers ou d'entretien.

Pour rappel, un jeune de moins de 18 ans est rémunéré au minimum sur la base du SMIC à 9.53 € / heure brut (taux au 1<sup>er</sup> janvier 2014), minoré selon l'âge :

- Minoré de 20% avant 17 ans
- Minoré de 10% entre 17 et 18 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** le recrutement d'un agent technique à temps complet du 1<sup>er</sup> juillet au 29 août 2014

### **Objet n°2 – ECOLE : participation aux frais de piscine scolaire**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a maintenant la compétence de la piscine et doit recevoir une compensation de Vitré Communauté de 5379 € (montant provisoire). A ce titre, l'école de Moutiers a sollicité la commune pour la prise en charge des frais de 2013/2014 d'un montant de 5452 € pour 94 enfants. A titre d'information et sous réserve de confirmation de Vitré Communauté, les frais de 2014/2015 pour 103 enfants serait de 3806.88 € (3.36 €/enf x 103 enf x 11 séances).

Monsieur Le Maire propose que la commune verse l'indemnité concernée, soit 5452 € pour 2013/2014. Une convention devra être signée entre les deux parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** le financement des activités pratiquées à la piscine de la Guerche en 2013/2014, par 94 enfants de l'école de Moutiers, pour un montant de 5452 €

**APPROUVE** la convention de financement entre l'école et la commune de Moutiers

### **Objet n°3- ACHAT VEHICULE TECHNIQUE**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'un nouveau véhicule technique. Une proposition est faite par l'entreprise Cornée de Domalain. Il s'agit d'un véhicule utilitaire Nissan 90 ch de 2008 à 140 000 km, équipé d'un attache remorque et en partie aménagé à l'intérieur. Le prix proposé est de 5 000 € HT. Ce véhicule a été présenté à l'équipe communale le jeudi 5 juin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DECIDE** d'acheter le véhicule utilitaire à 5000 € HT à l'entreprise CORNÉE

### **Objet n°4- CENTRE SOCIAL : frais de fonctionnement**

Monsieur Le Maire informe que Monsieur Meheust, Directeur du Centre Social, a répondu à la précédente délibération refusant la participation de la commune. Monsieur Meheust a apporté les éléments nécessaires, justifiant les participations financières demandées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DECIDE** de signer une convention entre le Centre Social du Pays Guerchais et la commune de Moutiers

**DECIDE** de procéder au versement d'une subvention pour le fonctionnement du Centre Social et pour le Contrat Enfance Jeunesse, dans la limite de la compensation de Vitré Communauté dont le montant définitif sera communiqué fin 2014.

**DECIDE** de procéder à un 1<sup>er</sup> acompte de 50% pour chacun des montants avant le 30 juin 2014, soit 4048.39 € pour le fonctionnement et 2368.60 € pour le Contrat Enfance Jeunesse

**AUTORISE** le Centre Social à disposer des salles communales selon leur disponibilité

### **Objet n°5 – TARIFS COMMUNAUX : cantine et garderie**

Monsieur Le Maire précise que, comme chaque année, il convient de revoir les tarifs du restaurant scolaire et de la garderie. Le tarif est applicable pour l'année scolaire 2014/2015. Les encaissements pourront se faire sur la base du nouveau tarif à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

	<b>Tarifs 2013/2014</b>	<b>Tarifs 2014/2015</b>
<b>Repas des enfants</b>	3.54 €	3.60 €
<b>Repas des adultes</b>	6.30 €	6.50 €
<b>Repas des bénévoles</b>	gratuit	gratuit
<b>garderie</b>	Matin : 7H30 à 8H30 = 0.85 € AM : 17H00 à 18H00 = 0.85 € AM : 18H00 à 18H30 = 0.85 € AM après 18H30 = 2.50 € du ¼ d'heures supplémentaires	Matin : 7H30 à 8H30 = 0.90 € AM : 17H00 à 18H00 = 0.90 € AM : 18H00 à 18H30 = 0.90 € AM après 18H30 = 2.60 € du ¼ d'heures supplémentaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (8 pour, 1 abstention, 6 contre) **ACCEPTE** ces révisions de tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2014

### **Objet n°6 – EGLISE : rénovation d'une croix**

Monsieur Le Maire informe qu'il est proposé de réargenter une croix et sa hampe, patrimoine de l'église. Deux entreprises ont été sollicitées :

- Evelin Orfèvre = 2265.00 € TTC
- Orfèvrerie Bagna = 1056.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (3 abstentions, 12 contre) **REFUSE** la rénovation de la croix et sa hampe

### **Objet n°7 – BUDGET ASSAINISSEMENT : décision modificative**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

En dépense de fonctionnement :

- + 700.00 € au compte 6227 (frais d'acte et de contentieux)
- 700.00 € au compte 6061 (fournitures non stockables)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **APPROUVE** ces modifications

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- **Point commission communication** : logo de la commune, nouvelle organisation des vœux du Maire
- **Point commission urbanisme travaux voirie** : lotissement, création WC petite salle communale, création terrain multisport, joints du mur de la salle communale
- **Point rythmes scolaires**
- **Reporter visite bourg**
- **Suivi aménagement du bourg**
- **Adhésion ARIC** : non
- **Arrêté nuisance** : non
- **Elections sénatoriales** : CM fixé le 20 juin à 18h15

Levée de la séance : 23h00

Prochain conseil : 20 juin 2014 à 18h15 puis le 22 juillet 2014 à 20h30

Le Maire,  
Yves COLAS

BERTIN Hervé

HOCDE Marie-Thérèse

CHEVRIER Maryvonne

MOREAU Joseph

BARRE Pierrick

CHEDEMAIL Mathilde  
Secrétaire

CHENEVIERE Lionel

CHEVRIER Sylvain

CORNEE Anne-Sophie

DUGAS Patrice

DUTERTRE Lucien

ESNAULT Valérie

GUEROIS Laurent

PRIOUR Nicolas